

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
28 Février 1873.

Chronique générale.

On lit dans la *Republique française* :

Les renseignements publiés par certains journaux sur la dernière réunion de la gauche républicaine (gauche modérée) sont loin d'être exacts.

Bien que l'idée d'une seconde Chambre ne soit point partagée par tous ses membres, beaucoup adopteraient le projet de la commission des Trente, sauf le préambule, si le langage de M. le rapporteur, ses protestations en faveur de la monarchie, la façon dont il caractérise la seconde Chambre, les menaces qu'il laisse percer à l'égard du suffrage universel, ses rapports avec les princes d'Orléans, ne faisaient pas soupçonner une intrigue pour faire arriver, à un moment donné, un prince à la présidence de la République, et de la présidence au trône. La gauche est cependant bien résolue à ne pas se séparer du Président de la République ; il serait donc très-désirable qu'elle pût s'entendre sur une rédaction qui, en conservant tout entier le projet du gouvernement, le préciserait de manière à faire disparaître les sous-entendus.

Nous sommes autorisés à dire que, dans le but d'atteindre ce résultat, un député de la gauche, d'accord avec quelques-uns de ses collègues, soumettra à la réunion de demain le contre-projet suivant.

Si M. Ricard a fidèlement exprimé la pensée de M. le Président de la République, en disant que celui-ci combattra toute autre rédaction que celle de la commission, le contre-projet que nous publions ne sera peut-être pas soutenu, mais il pourra avoir une utilité : celle d'appeler le gouvernement à donner des explications qui permettront de voter, sans hésitation, les propositions de la commission :

« L'Assemblée nationale, »
» Considérant que, pour assurer au pays l'ordre et la sécurité dont il a besoin, il importe d'apporter au régime actuel les changements et les améliorations dont l'expérience a démontré la nécessité,

» Décrète :

» Art. 1^{er}. La représentation nationale sera composée de deux Chambres : l'une appelée Chambre des députés, l'autre appelée Sénat (ou Chambre de révision).

» La Chambre des députés sera saisie la première de tous les projets de loi et de tous les projets de résolution.

» A elle seule appartiendra le droit de se dissoudre avant le terme de son mandat.

» Le Sénat sera chargé de réviser toutes les lois et toutes les résolutions votées par la Chambre des députés. S'il estime qu'une loi ou une résolution votée par celle-ci doit être rejetée ou s'il propose des modifications, le renvoi en doit être fait à la Chambre des députés, qui délibérera de nouveau, après un délai déterminé.

» Cette nouvelle délibération imprimera à la décision un caractère définitif.

» Art. 2. Le Président de la République sera nommé par les deux Chambres réunies pour une durée qui n'excèdera pas cinq ans.

» Il pourra être réélu.

» Art. 3. Il sera institué une vice-présidence ou un pouvoir intérimaire chargé des fonctions du pouvoir exécutif, dans les cas d'empêchement, de décès ou de démission du Président de la République.

» Art. 4. L'Assemblée actuelle restera en fonctions jusqu'au jour où les Chambres nouvelles se réuniront.

» Les pouvoirs de M. Thiers comme Président de la République dureront jusqu'au jour où la nouvelle représentation nationale aura procédé à son maintien ou à son remplacement.

» Art. 5. La loi électorale sera révisée, dans le but de mieux assurer l'identité de l'électeur et de prévenir et réprimer plus efficacement les fraudes dans les élections.

Mais le suffrage universel sera maintenu dans son intégrité, et la durée du domicile, pour être inscrit sur la liste électorale, ne pourra pas dépasser un an.

» Art. 6. L'Assemblée nationale ne se séparera pas avant d'avoir statué sur les objets ci-dessus énumérés.

» Le gouvernement soumettra à l'Assemblée les projets de loi destinés à les régler.

» Art. 7. En attendant la constitution des deux Chambres, les rapports du Président de la République avec l'Assemblée actuelle auront lieu de la manière suivante :

» (Comme aux trois premiers articles du projet de la commission, sauf les modifications que l'Assemblée leur fera subir.) »

Nous croyons savoir, ajoute la *Republique française*, que le contre-projet dont il est question ci-dessus sera proposé à la gauche républicaine dans sa prochaine réunion, et plus tard à l'Assemblée par M. Marcel Barthe.

Nous lisons dans le *Post* de Berlin :

Dans les premiers jours d'avril, commenceront les négociations avec la France touchant l'évacuation du territoire encore occupé, si le gouvernement allemand se montre disposé à accepter les propositions du cabinet de Versailles.

On considère comme certain, dans les régions diplomatiques, que ces propositions ont déjà été annoncées ici par l'ambassadeur de France.

250 millions sont payés sur le quatrième milliard, et 250 autres millions seront probablement payés d'ici au mois de mars. Le gouvernement français désire conclure un arrangement définitif touchant l'évacuation, en payant le reste du quatrième milliard.

On sait que les clauses du dernier traité ont été rédigées d'une façon un peu plus élastique sur ce point, et les Français pourraient bien les interpréter d'une manière qui ne concorderait pas avec les désirs du cabinet de Berlin. Si le gouvernement fran-

çais offre d'ici au commencement de juillet, pour le cinquième milliard, toutes les garanties que l'on demande ici (l'occupation de Belfort semble être une des principales), il est certain que nos troupes évacueront alors, pour la plus grande partie, le territoire français, en prenant toutefois certaines mesures de prudence.

Il est de nouveau question d'un voyage de M. Thiers dans les départements du Nord. D'après l'*Echo du Nord*, M. le Président de la République aurait fait part à quelques conseillers généraux de son intention de se rendre à Lille au mois d'avril prochain.

M. Bérenger paraît très-décidé à reprendre devant l'Assemblée, lors de la discussion qui va s'ouvrir sur le rapport de M. de Broglie, l'amendement qu'il avait soumis à la commission des Trente tendant à faire proclamer la République d'une manière définitive.

On lit dans l'*Ami de la Religion* :

M^{re} Dupanloup, que des raisons de santé retiennent en ce moment à Montpellier, aurait déclaré, dit-on, après la réception de la lettre de M^{re} le comte de Chambord, qu'il voulait demeurer désormais étranger à toutes les tentatives de négociations qui pourraient être faites pour amener la fusion entre les deux branches de la maison royale de Bourbon.

On nous assure même, mais nous donnons ce bruit sous toutes réserves, que l'illustre prélat serait dans l'intention de donner sa démission de député à l'Assemblée nationale.

Plusieurs journaux ont cru devoir relever les termes dans lesquels le comte de Chambord s'adresse dans sa lettre à l'évêque d'Orléans. Selon ces feuilles, cette expression *monseigneur l'évêque* est dédaigneuse. Cette in-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EUGÉNIE GRANDET

PAR

BALZAC.

(Suite.)

— Eugénie, cria la bonne mère, je ne sais sur quel côté ton père a dormi ; mais il est bon homme, ce matin. Bah ! nous nous en tirerons.

— Quoi qu'il a donc, notre maître ? dit Nanon en entrant chez sa maîtresse pour y allumer du feu. D'abord il m'a dit :

« — Bon jour, bon an, grosse bête ! Va faire du feu chez ma femme, elle a froid. »

Puis j'ai été sotté comme un panier quand je lui ai vu me tendre la main pour me donner un écu de six francs qui n'est point rogné du tout. Tenez, Madame, regardez-le donc ? Oh ! le brave homme ! C'est un digne homme, tout de même. Il y en a qui, pus y deviennent vieux, pus y durcissent ; mais

lui, il se fait doux comme votre cassis, et y rabonit. C'est un ben parfait, un ben bon homme !...

Le secret de cette joie était dans une entière réussite de la spéculation de Grandet.

M. des Grassins, après avoir déduit les sommes dont le tonnelier était son débiteur pour l'escompte des cent cinquante mille francs d'effets hollandais, et pour le surplus qu'il lui avait avancé afin de compléter l'argent nécessaire à l'achat de ces quatre-vingt mille livres de rente, lui envoyait, par la diligence, trente mille francs en écus, restant sur le semestre de ses intérêts, et lui avait annoncé la hausse des fonds publics. Ils étaient alors à 89 ; les plus célèbres capitalistes en achetaient, fin janvier, à 92.

Grandet gagnait, depuis deux mois, douze pour cent sur ses capitaux, avait apuré ses comptes, et allait désormais toucher quarante mille francs tous les six mois, sans avoir à payer ni impositions ni réparations.

Il concevait enfin la rente, placement pour lequel les gens de province manifes-

tent une répugnance invincible, et il se voyait, avant cinq ans, maître d'un capital de quatre à cinq millions grossi sans beaucoup de soins, et qui, joint à la valeur territoriale de ses propriétés, composerait une fortune colossale.

Les six francs donnés à Nanon étaient peut-être le solde d'un immense service que la servante avait, à son insu, rendu à son maître.

— Oh ! oh ! où va donc le père Grandet, qu'il court dès le matin comme au feu ? se dirent les marchands occupés à ouvrir leurs boutiques.

Puis, quand ils le virent revenir du quai, suivi d'un facteur des messageries transportant sur une brouette des sacs pleins :

— L'eau va toujours à la rivière, le bonhomme allait à ses écus, disait l'un.

— Il lui en vient de Paris, de Froidfond, de Hollande ! disait un autre.

— Il finira par acheter Saumur, s'écriait un troisième.

— Il se moque du froid, il est toujours à son affaire, disait une femme à son mari.

— Eh ! eh ! monsieur Grandet, si ça vous gênait, lui dit un marchand de drap, son plus proche voisin, je vous en débarrasserais.

— Quin ! ce sont des sous ! répondit le vigneron.

— D'argent, dit le facteur à voix basse.

— Si tu veux que je te soigne, mets une bride à ta *margoulette*, dit le bonhomme au facteur en ouvrant sa porte.

— Ah ! le vieux renard ! je le croyais sourd, pensa le facteur ; il paraît que quand il fait froid, il entend.

— Voilà vingt sous pour tes étrennes ! et *motus* ! Déta ! lui dit Grandet. Nanon te portera ta brouette. — Nanon, nos linottes sont-elles à la messe ?

— Oui, monsieur.

— Allons, haut la patte ! A l'ouvrage ! cria-t-il en la chargeant de sacs.

En un moment, les écus furent transportés dans sa chambre, où il s'enferma.

— Quand le déjeuner sera prêt, tu me cogneras au mur. Reporte la brouette aux messageries.

interprétation est fautive en tous points. Le comte de Chambord est roi de France; or, les souverains, quand ils s'adressent à un évêque, ne se servent que du terme *monseigneur*, c'est la formule adoptée à l'exclusion de toute autre. (France nouvelle.)

Soleure, 26 février. — L'agitation religieuse augmentant dans le canton de Soleure, le gouvernement va mettre des troupes sur pied pour maintenir son autorité.

Les catholiques lyonnais viennent d'envoyer une Adresse à M^r Mermillod. Cette Adresse est la contre-partie des félicitations que les radicaux grôleurs ont cru devoir transmettre au conseil fédéral suisse.

La lutte paraît s'accroître à Lyon entre l'administration et les radicaux de la ville et de la banlieue qui viennent de protester contre la dissolution du conseil municipal de Caluire.

Dans le département du Rhône, le préfet, M. Cantonnet, gouverne, mais M. Barodet règne plus despotiquement que jamais.

Cependant, M. Cantonnet a retiré sa démission, sur la promesse que des mesures provisoires seraient prises dans la question lyonnaise en attendant qu'une solution satisfaisante vienne clore le débat.

Par décret en date du 22 février 1873, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Cantonnet, préfet du Rhône, a été nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Ducoux, député de Loir-et-Cher, actuellement en congé pour se faire soigner d'une cruelle maladie, vient, dans une chute, de se briser la jambe. Son état inspire des inquiétudes.

On lit dans le *Courrier de France* :

Un de nos amis nous affirme, de la façon la plus positive et la plus certaine, avoir rencontré, le 14 février dernier, à dix heures du soir, le général Cluseret sur le boulevard.

Cluseret serait reparti le lendemain matin pour l'Espagne par la voie de Lisbonne.

Le préfet des Basses-Pyrénées a été mandé à Versailles, au sujet, sans doute, des événements d'Espagne.

AFFAIRE BAZAINE.

Au cours de l'instruction du procès Bazaine, il vient de se révéler un fait nouveau. Pendant l'exercice du commandement en chef par le maréchal, trois officiers de son

armée avaient formé un complot pour le renverser et le remplacer par un comité de défense.

Aujourd'hui, par un ordre spécial, les deux aides de camp qui avaient obtenu la permission de rester auprès du maréchal ont été éloignés.

Son parent, le capitaine Clapeyron, a été seul autorisé à rester provisoirement auprès de lui.

Ainsi, l'isolement dans lequel est maintenu le maréchal est de plus en plus grand. Tout annonce une solution prochaine à cette grave affaire.

Le général Philippe de Ségur, doyen de l'Académie française et député de Seine-et-Marne, vient de mourir.

En Espagne, le Congrès a aboli la conscription par voie de tirage au sort et la remplace par l'engagement volontaire. Le recrutement de l'armée s'opérera au chef-lieu de provinces dans les proportions qui seront annuellement déterminées par une loi spéciale des Cortès. L'engagé volontaire ne pourra être âgé de moins de 19 ans et de plus de 40.

La durée du service sera de deux ans pour les nouveaux engagés et d'un an seulement pour les réengagements, avec facilité pour l'engagé de rester soldat sa vie entière dans l'armée active et de jouir du bénéfice des promotions de grade par ordre de mérite et d'ancienneté. Les engagés volontaires recevront une paye s'élevant à une piécette (4 franc) par jour, payable par semaine.

La réserve (dont l'état ordinaire est passif) comprendra tous les jeunes gens qui, au 1^{er} janvier de chaque année auront accompli leur vingtième année.

La taille est abolie; il suffira de constater que l'engagé est assez fort et assez robuste de santé pour faire partie de la force militaire.

La *Gazette de Cologne* donne le projet de loi portant création de monnaies divisionnaires en argent, nickel et cuivre, communes à tout l'empire allemand.

L'unité monétaire sera le marc, qui vaut 1 fr. 25 c. et qui se subdivise en 40 groschen. Le groschen se subdivise en 40 pfennig.

Il y aura des pièces en argent de 5 marcs, 4 marc et 1/2 marc; en nickel d'un groschen ou 19 pfennig et de 5 pfennig; en cuivre de 2 et de 1 pfennig.

Les pièces d'or seront de 40 et de 20 marcs.

LE PARTI ROUGE.

Nous empruntons à l'*Indépendance de l'Ouest*, journal de Nantes, les réflexions suivantes sur ce que l'on appelle aujourd'hui le *parti rouge*. Cette feuille ne peut pas être suspecte.

homme, il n'y a pas un grain d'or ici. Il n'y a que toi qui as de l'or. Montre-moi ton or, fille.

— Ha! bah! il fait trop froid, déjeunons.

— Hé bien! après, hein! ça nous aidera tous à digérer.

— Ce gros des Grassins, il nous a envoyé ça, tout de même. Ainsi mangez, mes enfants, ça ne nous coûte rien. Il va bien, des Grassins, je suis content de lui. Le merluchon rend service à Charles, et *gratis* encore. Il arrange très-bien les affaires de ce pauvre défunt Grandet.

— Ououh! ououh! fit-il, la bouche pleine, après une pause, cela est bon! Mangez donc, ma femme, ça nourrit au moins pour deux jours.

— Je n'ai pas faim. Je suis toute malin-gre, tu le sais bien.

— Ah ouin! Tu peux te bourrer sans crainte de faire crever ton coffre; tu es une La Bertellière, une femme solide. Tu es bien un petit brin jaunette, mais j'aime le jaune.

L'attente d'une mort ignominieuse et pu-

« Prenez le contre-pied de tout ce qu'il y a de sensé, d'honnête, de pratique et de raisonnable, et vous aurez le parti rouge.

» Tous les déclassés, tous les fruits secs, tous les envieux, tous les paresseux, tous les fous appartiennent de près ou de loin à ce parti, sans oublier les coquins qui en forment naturellement le noyau, et les imbéciles qui font cortège sans savoir pourquoi.

» Ce parti est de tous les temps et de tous les pays. Il est éternel et universel comme la sottise, la perversité et les infirmités humaines.

» Mais c'est en France surtout qu'il apparaît dans tout son éclat.

» Ce parti comprend d'abord les héros, les purs, les bons, ceux qui ne transigent avec rien, qui vivent dans l'absurde et meurent dans l'absurde, moitié Robert-Macaire, moitié apôtres.

» Il y a ensuite les habiles, les chefs, philosophes et politiques, méprisant les premiers qui au fond le leur rendent bien, mais se servant d'eux et prêts à se décrocher d'eux dès qu'ils croient avoir intérêt à quitter la boue pour poser le pied sur les trottoirs de tout le monde.

» Il y a enfin les soldats, les pauvres et stupides soldats, qui marchent naïvement au feu, se font tuer ou vont au bain de la meilleure foi du monde, exploités par les uns et par les autres, et comprenant toujours trop tard qu'ils n'ont été que de la chair à barricades pour des chercheurs de places, d'honneurs ou de butin.

» A Paris, et dans les grandes cités, les héros du parti rouge se touchent les coudes. Ils n'ont pas besoin d'uniforme ou de cocarde pour se reconnaître. Ils ont un signe de ralliement qui ne les trompe jamais : leur haine commune de tout état social basé sur le travail et le respect du droit d'autrui.

» Ils s'appellent volontiers eux-mêmes républicains sous la monarchie, et socialistes sous la République. Mais, au fond, ils ne sont ni socialistes, ni républicains; car toute opinion politique, quelque extrême soit-elle, exige des études, un système, quelque chose enfin s'étayant sur un raisonnement vrai ou faux. Eux n'ont ni études, ni système.

» Leur théorie est bien simple, et leur pratique plus simple encore : Se livrer à tout le désordre de leurs appétits et de leurs passions, et briser par la violence ou par la ruse tous les obstacles qui s'opposent à ces appétits et à ces passions.

» Dieu les gêne. Ils le nient et tuent les ministres de Dieu au besoin, comme ils nient les lois sociales et tuent les magistrats et les gendarmes, gardiens de ces lois.

» Les chefs et les habiles ont compris que si cette force révolutionnaire et criminelle se montrait trop à nu, elle effrayerait la bourgeoisie et la foule, et que dès lors tous les honnêtes gens, se tenant pour avertis, mettraient bien vite une main sur leurs poches, pendant que l'autre main chercherait une arme de défense et de préservation sociale.

» Les chefs et les habiles ont alors inventé la philosophie et la rhétorique de la chose, destinées à cacher sous une phraséologie sonore la chose elle-même.

» Autrefois, ils se paraient du nom de *jacobins*. Il ne leur déplaisait pas de confondre leur cause avec la cause des scélérats dont une histoire mal faite a mêlé le souvenir au souvenir de notre émancipation politique et des premières victoires de la Révolution française contre l'Europe monarchique. On flattait ainsi l'amour-propre national des naïfs; l'évocation de l'orgie révolutionnaire suffisait aux autres.

» Aujourd'hui le nom de *jacobins* a vieilli et a fait place à celui de *radicaux*.

» Personne ne sait au juste ce que ce nom veut dire; mais les adeptes comprennent à demi-mot. Ils sont, par instinct, *radicalement* opposés à tout ce qui est, à tout ce par quoi la société vit, et ils se proposent de renverser tout, en même temps et d'un seul coup.

» Les jacobins, d'ailleurs, ne rappelaient que l'orgie révolutionnaire et politique. Les radicaux nous menacent à la fois de l'orgie révolutionnaire et de l'orgie sociale : ils sont le trait d'union naturel entre les massacres de septembre et la Commune, et ils donnent la main à l'*Internationale* qu'ils jaloussent, mais qui leur fournit leurs soldats et leurs dupes.

» Mais ce parti a beau changer de langage, de tactique et d'étiquette; pour les honnêtes gens et pour la France, il n'a qu'un nom : Il n'est ni républicain, ni socialiste, ni jacobin, ni radical : il est le *parti rouge*, c'est-à-dire le parti du sang et du crime. S'il cache quelquefois son drapeau, ce drapeau est connu; on l'a vu flotter sanglant et sinistre au milieu de toutes nos discordes civiles, et toutes les dates inscrites sur ses plis ne sont que des dates de honte et de deuil pour la patrie!...

» La France se détourne de ce parti avec horreur, par honnêteté et bon sens d'abord et ensuite par sentiment de conservation.

» Elle sent que le triomphe du parti rouge serait sa mort. Or, la France ne veut pas périr, et elle ne périra pas. »

L'INTERNATIONALE.

Un télégramme adressé de Vienne, le 26 février, à l'Agence Havas annonce, d'après la *Gazette des faubourgs*, qui aurait elle-même reçu la nouvelle par des dépêches et des lettres de Brody (Galicie) qu'une insurrection socialiste aurait éclaté parmi les paysans de l'Ukraine, de Volhynie et de Podolie, en Russie. D'après ces lettres, les paysans pilleraient, brûleraient les maisons et assassinaient les propriétaires. La force armée, dirigée contre eux, aurait été battue par les insurgés.

D'autre part, le gouvernement français aurait été informé de la présence dans le département des Basses-Pyrénées d'un certain nombre de membres de l'*Internationale*, dont les menées nécessitent une surveillance spéciale. C'est pour ce motif surtout que M.

La famille ne déjeuna qu'à dix heures. — Ici, ton père ne demandera pas à voir ton or, dit madame Grandet à sa fille en rentrant de la messe. D'ailleurs tu feras la frileuse. Puis nous aurons le temps de remplir ton trésor pour le jour de ta naissance...

Grandet descendait l'escalier en pensant à métamorphoser promptement ses écus parisiens en bon or, et à l'admirable spéculation des rentes sur l'Etat.

Il était décidé à placer ainsi ses revenus, jusqu'à ce que la rente atteignît le taux de 95 francs.

Méditation funeste à Eugénie.

Aussitôt qu'il entra, les deux femmes lui souhaitèrent une bonne année; sa fille en lui sautant au cou et le câlinant; M^{me} Grandet gravement et avec dignité.

— Ah! ah! mon enfant! dit-il en baisant sa fille sur les joues, je travaille pour toi, vois-tu, je veux ton bonheur. Il faut de l'argent pour être heureux. Sans argent, bernique. Tiens, voilà un napoléon tout neuf; je l'ai fait venir de Paris. Nom d'un petit bon-

homme est moins horrible peut-être, pour un condamné, que ne l'était, pour M^{me} Grandet et sa fille, l'attente des événements qui devaient terminer ce déjeuner de famille.

Plus gaiement parlait et mangeait le vieux vigneron, plus le cœur de ces deux femmes se serrait.

La fille avait néanmoins un appui dans cette conjoncture, elle puisait de la force en son amour.

— Pour lui, pour lui, se disait-elle, je souffrirais mille morts.

A cette pensée, elle jetait à sa mère des regards flamboyants de courage.

— Ote tout cela, dit Grandet à Nanon quand, vers onze heures, le déjeuner fut achevé; mais laisse-nous la table.

— Nous serons plus à l'aise, dit-il en regardant Eugénie, pour voir ton petit trésor. Petit, ma foi, non! Tu possèdes, valeur intrinsèque, cinq mille neuf cent cinquante-neuf francs, et quarante de ce matin, cela fait six mille francs moins un. Eh bien! je te donnerai, moi, ce franc pour compléter la

somme, parce que, vois-tu, fille... Hé bien! pourquoi nous écoutes-tu? montre-moi tes talons, Nanon, et va faire ton ouvrage, dit le bonhomme.

Nanon vida lestement la place.

— Écoute, Eugénie, il faut que tu me donnes ton or. Tu ne le refuseras pas à ton père, ma petite fille, hein?

Les deux femmes étaient muettes.

— Je n'ai plus d'or, moi. J'en avais, je n'en ai plus. Je te rendrai six mille francs en livres, et tu vas les placer comme je vais te le dire. Il ne faut plus penser au douzain. Quand je te marierai, ce qui sera bientôt, je te trouverai un futur qui pourra t'offrir le plus beau douzain dont on aura jamais parlé dans la province. Écoute donc, fille. Il se présente une belle occasion : tu peux mettre tes six mille francs dans le gouvernement, et tu en auras tous les six mois près de deux cents francs d'intérêts, sans impôts ni réparations, ni grêle, ni gelée, ni marée, ni rien de ce qui tracasse les revenus. Tu répugnes peut-être à te séparer de ton or, hein! fille? Mais apporte-le-moi tout de même; je te ra-

de Nadaillac, le préfet des Basses-Pyrénées, aurait été mandé à Versailles.

Il n'est que trop probable, en effet, il n'est que trop logique que les événements d'Espagne, d'une part, et les déchirements du parti conservateur en France, d'autre part, aient rendu à peu près partout espoir et courage aux apôtres du plus détestable esprit de bouleversement.

La proposition de M. Tolain, tendant au vote d'un crédit de 400,000 francs pour l'envoi à l'exposition de Vienne d'ouvriers français, n'a pas été peu desservie, dans l'esprit des conservateurs de l'Assemblée et même du gouvernement de M. Thiers, si révolutionnaire que soit celui-ci, au moins de deux jours l'un, par la conviction où l'on est que ce crédit aurait pu aider à des embauchages, à des racolements, au profit de l'Internationale. On s'est souvent de 1867. On a regardé autour de soi, et l'on s'est dit, averti à la fois par l'expérience du passé et par la vue des circonstances présentes, qu'il eût été vraiment trop naïf de faciliter par une ouverture de crédit des voyages qui risquaient de tourner au profit des ennemis acharnés de l'ordre social.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre s'est vivement préoccupé depuis deux ans de la question de l'amélioration du chassepot. On sait qu'on reproche plus d'un défaut à l'arme, si bonne qu'elle soit, de notre infanterie. Ces défauts sont la facilité avec laquelle s'use l'aiguille, la difficulté de changer cette aiguille, lorsque sa pointe s'est par trop émoussée, l'encrassement du tonnerre qui diminue la capacité de la chambre, empêche l'introduction de la cartouche et par suite le chargement de l'arme.

Enfin la confection de la cartouche est défectueuse : la moindre humidité suffit pour la détériorer au point de ne s'en plus pouvoir servir.

Plusieurs transformations ont été proposées pour remédier à chacun de ces défauts. L'aiguille serait transformée en un percuteur, comme dans le système *Beaumont*, adopté par l'armée hollandaise; la rondelle en caoutchouc ferait place à un obturateur métallique; enfin la cartouche serait elle-même métallique.

En 1874, le ministre de la guerre adressa une circulaire à tous les officiers, demandant à chacun d'eux ses idées sur la matière, ce qu'il avait pu observer dans la pratique, en garnison et sur les champs de bataille. Sur cent travaux remis, quatre-vingt-quinze conclurent à l'adoption de la cartouche métallique, les cinq autres au maintien de la cartouche primitive, en demandant de meilleures conditions de fabrication et un isolement plus parfait de la matière explosive. Mais en même temps on remarquait que les quatre-vingt-quinze premiers travaux s'appuyaient sur des raisons peu sérieuses ou même sur de simples conclusions personnelles, tandis que les autres étaient dus à des

masserai des pièces d'or, des hollandaises, des portugaises, des roupies du Mogol, des génovines, et avec celles que je te donnerai à tes fêtes, en trois ans tu auras rétabli la moitié de ton joli petit mignon, mignonnet, mignonnard de trésor, en or! Que dis-tu, fille? Lève donc le nez. Allons, va le chercher le mignon! Tu devrais me baiser sur les yeux pour te dire ainsi des secrets et des mystères de vie et de mort pour les écus. Vraiment, les écus vivent et grouillent comme des hommes; ça va, ça vient, ça sue, ça produit.

Eugénie se leva; mais, après avoir fait quelques pas vers la porte, elle se retourna brusquement, regarda son père en face, et lui dit :

— Je n'ai plus mon or.

— Tu n'as plus ton or! s'écria Grandet en se dressant sur ses jarrets comme un cheval qui entend tirer le canon à dix pas de lui.

— Non, je ne l'ai plus.

(La suite au prochain numéro.)

officiers véritablement compétents et sérieux.

L'affaire en est là.

Quant à la baïonnette, elle serait également changée. On étudie en ce moment aux manufactures de Saint-Etienne deux modèles de baïonnettes triangulaires, l'une à pans pleins, l'autre à pans évidés. La transformation ayant le plus de chances d'être adoptée serait pourtant une simple réduction en longueur et en poids de notre sabre-baïonnette actuel.

La grande commission militaire des quarante-cinq persiste à vouloir supprimer les régiments de zouaves pour les verser dans l'armée.

Nous apprenons que le ministre de la guerre persiste aussi dans son opposition à ce projet et qu'un rapport motivé va être publié à ce sujet dans l'*Officiel*.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CHAMBRE CONSULTATIVE

DES ARTS ET MANUFACTURES DE SAUMUR.

ÉLECTIONS

Pour le renouvellement intégral des Membres.

Par arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 18 février 1873, les commerçants de l'arrondissement de Saumur, inscrits sur la liste électorale révisée en 1872 par la Commission instituée en vertu de l'art. 619 du Code de commerce modifié, liste qui a été publiée le 19 février dernier, se réuniront à Saumur, dans la salle de la Mairie, sous la présidence du Maire, le dimanche 9 mars prochain, pour procéder au renouvellement intégral de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur.

Le scrutin ouvrira à midi et sera clos à 4 heures du soir.

M. le président de l'assemblée électorale sera assisté de quatre assesseurs qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

L'élection des présidents des Chambres consultatives appartient, comme par le passé, aux Chambres elles-mêmes.

Sont éligibles tout commerçant, directeur de compagnie anonyme de commerce, de finances et d'industrie, agent de change, capitaine au long cours et maître au cabotage, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions pour y être inscrit, s'il est âgé de trente ans, s'il est inscrit à la patente depuis cinq ans et s'il est domicilié au moment de l'élection dans l'arrondissement de Saumur. Les anciens commerçants et agents de change seront également éligibles s'ils ont exercé leur commerce pendant le même temps.

L'élection aura lieu au scrutin de liste.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart du nombre des électeurs inscrits.

Si un deuxième tour de scrutin est nécessaire, les électeurs se réuniront le dimanche suivant, 16 mars, aux lieux ci-dessus indiqués et aux mêmes heures sans qu'il soit besoin d'une nouvelle convocation.

La majorité relative sera alors suffisante.

Les électeurs recevront une carte de convocation qui leur sera adressée cinq jours au moins à l'avance, par MM. les Maires de leur résidence.

C'est définitivement le 24 mars prochain que les jeunes gens de la classe de 1872 seront appelés à tirer au sort. L'ordre vient d'en être notifié par un décret du 20.

Cette année, ces opérations auront une importance considérable à cause de l'application de la nouvelle loi du 27 juillet dernier.

Le *Journal des Campagnes* parle ainsi d'un engrais méconnu :

Notre siècle qui, à côté des plus glorieuses conceptions, a conservé l'idolâtrie du tabac et du café, use de ce dernier surtout avec une faveur bien marquée; cette boisson se consomme par tonneaux les jours de foire et de marché. Loin de nous de vouloir enlever à ceux qui l'aiment cette jouissance, mais nous nous étonnons de voir

abandonné au hasard le marc de café qui devrait être, au contraire, ramassé et utilisé.

Cette substance, dont on a longuement ignoré la vertu, est non-seulement précieuse comme engrais énergique, mais encore par la propriété qu'elle possède de détruire radicalement les mauvaises herbes et de préserver de tous insectes et pucerons les plantes qui sont mises à son contact. Son arôme la rend, en outre, sans rivale pour les melonnières. Employée avec le terreau, elle active les jeunes plantes de melon et procure à tous les fruits un parfum excellent.

Faits divers.

M^{me} veuve Millière, dit le *Figaro*, est actuellement papetière.

Elle a loué une petite boutique à l'un des angles de la rue Turbigo, au n° 65. Elle vend là des journaux.

Ce sont même les feuilles de l'infâme réaction qui lui rapportent le plus.

Plusieurs inscriptions démocratiques sont inscrites à la craie sur les volets.

Les journaux à sensation font beaucoup de bruit à l'occasion de l'arrestation d'une bande de malfaiteurs précoces; voici les renseignements que donnait hier à ce sujet la *Gazette des Tribunaux* :

« La police vient de terminer ses investigations au sujet de la bande de jeunes malfaiteurs qui, depuis plusieurs mois, désolaient Paris et la banlieue par de nombreux vols, dont quelques-uns ont été suivis d'assassinats.

» L'instruction de cette affaire, qui n'a pas duré moins d'un mois, a amené l'arrestation du chef de l'association, le nommé Gaston Gélignier, âgé de quinze ans à peine, et de presque tous ses complices, dont le plus vieux n'a pas vingt-sept ans.

» Le jeune Gélignier, qui est doué d'un cynisme et d'une audace bien rares, même chez les criminels les plus endurcis, a lui-même vendu ses tristes compagnons, sur lesquels il exerçait, par les moyens les plus honteux, une influence irrésistible.

» Deux employés auxiliaires du ministère des finances, dont il avait su se faire des instruments passifs, ont été amenés par lui à commettre plusieurs assassinats, dont ils rendront prochainement compte à la justice, tandis que Gélignier, spéculant sur les dispositions favorables de la loi à l'égard de sa jeunesse, espère en être quitte pour quelques années de détention.

» On n'évalue pas à moins de quatre-vingts le nombre des vols commis par cette bande de criminels, qui se sont rendus coupables de six assassinats au moins.

» Dix individus complices de ce jeune scélérat et trois femmes, d'ailleurs fort compromises, viennent d'être déférés à l'autorité judiciaire, et il y a lieu de croire que de nouvelles arrestations débarrasseront bientôt Paris du reste de ces bandits. »

Une amusante scène de la *Vie parisienne* : Ah! la légende est une bien belle chose! Le petit caporal nous avait déjà fourni la fameuse histoire : « Quand même vous seriez le petit caporal, je vous dis qu'on ne passe pas! » Eh bien! on a inventé quelque chose de mieux, et voici le bijou qui circule maintenant dans les camps autour de Versailles.

M. Thiers, en redingote marron, par une belle matinée d'hiver, se promène seul à travers les rues du camp de Villeneuve-l'Étang. Il aperçoit un Pitou quelconque placé en vedette, mais pour le moment occupé à manger du pain et du fromage. Et le dialogue suivant s'engage :

— Bonjour, mon garçon, commence M. Thiers.

— Bonjour, ma petite vieille, répond Pitou.

— Eh bien! on ne s'ennuie pas trop au camp?

— Ça dépend des moments. Pour l'instant, je suis au repos et je mange mon fromage.

— Et le pain de munition est bon, n'est-ce pas? Moi, je le trouve bien supérieur à celui d'autrefois.

— Tiens! Tu en manges? Qu'est-ce que tu es donc, dans les huiles? Infirmier?

— Mieux que ça.

mo.
présé

A partir du Japonais ont La nouvelle année au Japon le même qu'en Europe, d'après le vatoire de Greenwich, seule différence que le calendrier aura un autre millésime.

Au lieu de compter les années d'après l'ère chrétienne, on continuera à suivre l'ère (historique ou fabuleuse) du « Premier mikado », de sorte que le 1^{er} janvier 1873 a été au Japon le premier jour du premier mois de l'année 2523.

Dernières Nouvelles.

Paris, 27 février.

La curiosité et l'inquiétude ont attiré un grand nombre de personnes à la Chambre. La tribune diplomatique est pleine. M^{me} Thiers et M^{le} Dosne assistent à la séance. On remarque la présence du maréchal de Mac-Mahon.

Par un oubli assez singulier, on avait omis de déclarer l'urgence de la discussion du projet de la commission des Trente, on va la demander et la déclarer au commencement de la séance d'aujourd'hui.

La séance est ouverte à trois heures. M. Thiers y assiste et doit, dit-on, faire demain une déclaration à la tribune pour dire qu'il accepte, sans y rien changer, le projet sur lequel son nouvel ami, le duc de Broglie, a fait un si beau rapport, et qu'il repousse tous les amendements proposés.

Si la discussion des conclusions du rapport de la commission des Trente ne se prolonge pas au-delà de cette semaine, ce ne sera pas la faute des auteurs d'amendement.

On en a distribué ce matin huit nouveaux à ajouter aux deux ou trois qui l'avaient été samedi dernier.

M. Amédée Lefèvre-Pontalis reproduit celui qu'il avait développé devant la commission et disant que l'Assemblée nationale ne se sépara pas avant d'avoir statué sur les institutions de la France.

Il y en a un de M. Léonce de Guiraud qui demande purement et simplement la suppression de l'article 4.

Un troisième, de M. de Belcastel, demande que le veto suspensif ne puisse en aucun cas s'appliquer aux lois constitutionnelles.

Un quatrième de M. Amat veut que le mot de république soit introduit à la fin du premier paragraphe de l'article 4.

Enfin, MM. d'Andelarre, de Douhet, Lucien Brun et de la Bassetière, ces deux derniers membres de la commission des Trente, ont aussi fait distribuer des amendements qui ont pour but de modifier dans certains détails le projet adopté par la majorité de cette commission.

M. de Ventavon doit, dit-on, prendre la parole le premier, car son amendement bat en brèche toutes les propositions de la commission des Trente.

L'ordre du jour d'aujourd'hui annonçait la réunion dans les bureaux pour la nomination d'une commission pour l'examen du projet de loi portant approbation du traité de commerce et de navigation conclu entre la France et la Grande-Bretagne, le 5 novembre 1872.

Vu la gravité de la discussion du projet de la commission des Trente, les bureaux, sauf un, ont déclaré qu'ils ajournaient leur réunion.

Ce nouveau traité est vertement blâmé par tout le monde.

Des télégrammes de Madrid constatent que la journée d'avant-hier s'y est tranquillement passée.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers. — Direction de M. Ch. BONNESSEUR.

Lundi 3 mars 1873,

LES MOUSQUETAIRES

OU 20 ANS APRÈS,

Grand drame historique en 5 actes et 11 tableaux, de MM. A. Dumas et Maquet.

Bureaux, à 7 heures; rideau, à 7 heures 1/2.

Une femme du monde qui, sous le nom de Juliette Lamber, a fait déjà plusieurs excursions brillantes dans les lettres, publie aujourd'hui chez les éditeurs Michel Lévy frères un nouvel ouvrage, — *Le Siège de*

Paris, *Journal d'une Parisienne*, — dont la lecture se des plus curieuses et des plus attachantes. C'est, comme l'indique le titre, un livre écrit au jour le jour, sous l'impression du moment, et où palpite le cœur de la grande ville assiégée. Par les tableaux pris sur le vif qui en forment chaque page, par les détails inédits que révèle l'élegant auteur bien placé pour tout voir, il émeut et reconforte en même temps qu'il peint dans toute sa sévérité saisissante cet héroïque et douloureux épisode de l'histoire de Paris.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalsçière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce *Revalsçière Du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, le dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs,

acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La *Revalsçière* a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalsçière* qu'on peut

manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalsçière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 FÉVRIER 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	56 35	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	815	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	375	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	81 75	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	650	2	50	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	435	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	427 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	455	5	»
5 % Emprunt	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	980	3	75	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	90 80	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	382 50	»	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	212 50	»	2 50	Est, jouissance nov.	522 50	2	50	Orléans	272 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	392 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	877 50	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	272	»	»
— 1865, 4 %	444	»	1	Midi, jouissance juillet	888 75	8	75	Est	273 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	277	»	»	Nord, jouissance juillet	1005	»	»	Nord	283	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	50	Orléans, jouissance octobre	865	5	»	Ouest	268	»	»
libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	532 50	»	2 50	Midi	272 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4410	»	30	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes	237 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	495	2	50	Compagnie parisienne du Gaz.	722 50	»	1 25	Vendée	244 50	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	487 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	78	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	475	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	6	45	—	(s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.	1	—	02	—
1 — 33 — — soir, —	9	—	33	—
4 — 13 — — express.	4	—	13	—
7 — 27 — — omnibus.	7	—	27	—

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	8	—	20	—
9 — 50 — — omnibus.	9	—	50	—
12 — 38 — — soir, omnibus.	12	—	38	—
4 — 44 — — —	4	—	44	—
10 — 30 — — express-poste.	10	—	30	—

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
Ensemble ou séparément, MAISONS, rue Royales, n° 16, 18, 20, avec bâtiments sur la rue du Canon. S'adresser audit notaire. (102)

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire, En l'étude de M^e MEHOUS, Le dimanche 2 mars 1873, à une heure après midi, CINQUANTE ARES ENVIRON DE VIGNE ROUGE, A la Gueule-du-Loup, commune de Saumur,

AVEC PETITE MAISON
Composée d'un bas et chambre au-dessus, petit jardin et puits; seize noyers autour de cette parcelle de vigne; le tout joint d'un côté la rue des Moulins, d'autre côté Delanoue, d'un bout le chemin des Grenelles et d'autre bout M. Joly.

On pourra traiter avant l'adjudication. S'adresser à M^{me} veuve BOUCHARD-LANGLAIS, rue du Pressoir-Saint-Antoine, ou à M^e MEHOUS, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE, MAISON

A Saumur, rue de la Monnaie et place de l'église Saint-Nicolas, Appartenant à M. et M^{me} GIRARD-GUÉRIN; Ecuries, Remise, Cour et dépendances. S'adresser à M^e CLOUARD. (80)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE, MAISON

A Saumur, rue d'Orléans, n° 69, Appartenant à MM. LOISEAU et TAILBOUIS, Occupée en dernier lieu par M. JARDON-DUTOUR; Vaste magasin, bureaux, remise, écurie, porche, cour, entresol, deux étages, greniers et terrasse. Placement avantageux. S'adresser à M^e CLOUARD. (81)

A LOUER

PRÉSENTÉMENT, UNE MAISON GARNIE DE MEUBLES OU NON GARNIE, Jardin, servitudes, Situés à Bagneux, à l'entrée de la rue qui va chez M. Demarest. S'adresser à M^{me} MAINTIER, qui l'occupe. (90)

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine, UNE MAISON Sise rue de la Cocasserie. S'adresser à M. CHANLOUINEAU.

A CÉDER DE SUITE
UN FONDS DE MODES ET LINGERIE A Chinon (Indre-et-Loire). Très-bonne clientèle et grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION, UNE CALÈCHE NEUVE.

S'adresser à M. GIRARD-GUÉRIN, rue de la Monnaie, à Saumur.

M^e MEHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE
UN TRÈS-BON COUPÉ D'OCCASION.

S'adresser à M. FLOISSON, carrossier, rue d'Orléans. (15)

AVIS.

Les dettes contractées par M. et M^{me} GAURON, de Jarry, commune de Brain-sur-Alloues, sans l'autorisation du conseil judiciaire, ne seront pas payées.

M^e SANZAY, notaire à Brézé, demande un clerc expéditionnaire.

ANCIENNE MAISON OGER
Fabricant de Parapluies.

PICARD-OGER
Successeur, A l'honneur d'informer le public qu'il vient de réinstaller dans cette ville, rue du Portail-Louis, n° 54, un magasin de PARAPLUIES, OMBRELLES, CANNES, etc., à des prix excessivement réduits. — Se charge de toutes réparations concernant cette partie. (97)

ON DEMANDE, pour la campagne, près Saumur, un domestique sachant jardiner, soigner et conduire un cheval. S'adresser au bureau du journal.

AUX ASTHMATIQUES

Guérison certaine par M. AUBRÉE, médecin-pharmacien, à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir). — Brochure explicative: 40 centimes.

Hydropisie, Rétentions d'Urine, Gravelle, Douleurs néphrétiques, prompt guérison par le traitement spécial de M. AUBRÉE. — Prix: 15 francs. (51)

Le meilleur marché et le mieux renseigné de tous les journaux politiques.

LE CORSAIRE

A REPARU LE SAMEDI 22 FÉVRIER COURANT

Chaque jour le **Corsaire** publie une **LETRE DE PARIS**, par **ALCESTE**, la **SÉANCE**, par CH. QUENTIN; la **JOURNÉE**, par GABRIEL GUILLEMOT; des articles par C. C. TONY RÉVILLON, HENRY MARET, etc., et la suite du Roman

UN DUEL SOCIAL, par Agrippa.

On s'abonne à Paris, aux bureaux du journal, RUE DE MULHOUSE, N° 2, et chez tous les libraires.

Tous les abonnés nouveaux et tous les anciens abonnés qui en feront la demande, recevront gratuitement et franco la première partie du roman-feuilleton: **Un Duel social**, formant un beau volume de deux cents pages, et une jolie brochure: **Le Divorce**, nouvelle, par notre collaborateur, M. L. GAGNEUR.

Abonnements — Départements

1 mois..	4 50	—	6 mois..	26 »
3 mois..	13	»	—	1 numéro, 15 c.